



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 juin 2020
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 28 juin 2020, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à vous faire part de ma vive préoccupation concernant les activités malveillantes du régime iranien, qui portent atteinte aux résolutions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, suscitent l'instabilité au Moyen-Orient et menacent gravement la paix et la sécurité internationales. En ce moment critique où nous approchons d'une éventuelle expiration de l'embargo sur les armes imposé à l'Iran en application de la résolution [2231 \(2015\)](#), je veux souligner les violations graves commises par ce pays et exhorter le Conseil de sécurité à veiller à ce que l'embargo qui le vise soit prorogé au-delà du terme actuellement fixé au mois d'octobre.

Depuis que le Conseil de sécurité a imposé des restrictions sur les armes à l'Iran, il y a de cela 13 ans, le régime a continué de faire proliférer les armes de pointe dans tout le Moyen-Orient et ailleurs, en violation des résolutions du Conseil, notamment de ses résolutions [2231 \(2015\)](#), [2216 \(2015\)](#) et [1701 \(2006\)](#). L'Iran ne cesse de transférer des armes illicites à ses intermédiaires au Liban, en Iraq, en Syrie, au Yémen et même récemment en Libye, déstabilisant ainsi la région tout entière. Ces innombrables violations ont été largement étayées par des sources nombreuses, notamment dans des lettres de plaintes soumises par des États Membres concernés de l'Organisation, des récits détaillés publiés dans les médias et sur les médias sociaux, des rapports de renseignement nationaux et internationaux et, récemment, dans le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité ([S/2020/531](#)).

Librement transportées dans tout le Moyen-Orient et utilisées par des milices armées et des groupes terroristes, les armes de pointe dont il est question plus haut constituent une menace stratégique pour Israël et pour l'ensemble de la région. Nous avons ainsi constaté qu'au Liban, le Hezbollah, groupe terroriste agissant pour le compte de l'Iran, avait acquis plus de 150 000 missiles et roquettes d'une portée lui permettant d'attaquer tout le territoire israélien. La grande majorité de ces roquettes a été transférée depuis l'Iran, en violation de la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité mais aussi de ses résolutions [1701 \(2006\)](#) et [1559 \(1998\)](#).

Agissant par l'intermédiaire de sa Force Al-Qods, le régime iranien ne se contente pas de transférer illicitement des armes au Hezbollah mais l'aide également à développer ses propres capacités de production. L'Iran transfère des technologies de pointe au Hezbollah et lui transmet l'expertise et le savoir-faire requis pour mettre au point des missiles améliorés et des roquettes plus meurtrières, de plus longue



portée, plus précises et plus sophistiquées. Ce projet conduit sur le sol libanais donne lieu à l'exploitation de la population locale, puisque les civils sont utilisés comme bouclier humain pour masquer la conduite d'activités illicites, et contrevient donc non seulement à de multiples résolutions du Conseil de sécurité mais aussi au droit international.

Je tiens à rappeler que, dans de nombreux appels à la communauté internationale et lettres adressées à l'Organisation, Israël a maintes fois mis en garde contre les activités malveillantes auxquelles l'Iran se livre incessamment et dénoncé ces violations en fournissant des éléments de preuve précieux et vérifiés concernant le comportement irresponsable et illicite du régime iranien au Moyen-Orient. Je prends note à cet égard du plus récent rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, dans lequel le Secrétaire général a étayé ces allégations en confirmant que les missiles de croisière et drones à ailes delta utilisés pour attaquer des cibles situées en Arabie saoudite étaient d'origine iranienne et en affirmant sans équivoque que les armes et le matériel connexe saisis au large des côtes yéménites provenaient également d'Iran.

Compte tenu des violations flagrantes par le régime iranien des résolutions 2231 (2015) et 2140 (2014) du Conseil de sécurité, il serait impensable et catastrophique de permettre que l'embargo soit levé le 18 octobre. L'Iran aurait alors toute latitude pour renforcer son arsenal militaire et acquérir toute une gamme de systèmes d'armes, y compris des articles inscrits au Registre des armes classiques tels que chars de bataille, véhicules blindés de combat, systèmes d'artillerie de gros calibre, navires de guerre, sous-marins, avions de combat, hélicoptères d'attaque et systèmes de missiles. Il serait également libre de transférer massivement des armes à des États voyous et à des organisations terroristes, intensifiant la menace qu'il fait déjà peser sur ses voisins et sur toute la région.

J'exhorte la communauté internationale et en particulier le Conseil de sécurité à réagir avec rapidité et détermination face aux violations commises par le régime iranien, en usant de tous les moyens nécessaires pour proroger l'embargo sur les armes imposé à l'Iran au-delà de sa date actuelle d'expiration, fixée au mois d'octobre. Je demande également à nouveau que le Conseil de sécurité continue d'examiner les activités menées par le régime iranien dans le cadre des délibérations qu'il tient régulièrement sur la situation au Moyen-Orient.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Danny **Danon**